PRINCIPALES
CONDITIONS
TARIFAIRES
DES OPÉRATIONS
ET SERVICES
BANCAIRES AUX
PARTICULIERS ET
ASSOCIATIONS



SOMMAIRE

| EXTRAIT STANDARD DES TARIFS | P 4 |
|---|-------------|
| OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE | Р 5 |
| OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE RELEVÉS DE COMPTE TENUE DE COMPTE SERVICES EN AGENCE | |
| BANQUE À DISTANCE | Р 5 |
| VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT CARTES VIREMENTS | Р 6 |
| PRÉLÈVEMENTS / TIP CHÈQUES | |
| OFFRES GROUPÉES DE SERVICES CONVENTION DE COMPTE - FORFAIT SÉCURITÉ | Р 8 |
| IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS COMMISSION D'INTERVENTION OPÉRATIONS PARTICULIÈRES INCIDENTS DE PAIEMENT | Р 9 |
| DÉCOUVERTS ET CRÉDITS FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERT CRÉDITS À LA CONSOMMATION CRÉDITS IMMOBILIERS | Р 10 |
| EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS ÉPARGNE BANCAIRE PLACEMENTS FINANCIERS | Р 13 |
| ASSURANCES ET PRÉVOYANCE | Р 13 |
| RÉSOUDRE UN LITIGE A LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON LA MÉDIATION | p 14 |
| GLOSSAIRE | Р 15 |

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

| LISTE DES SERVICES | PRIX EN EUROS |
|---|--|
| Abonnement à des services de banque à distance (inter- net, téléphone fixe, SMS, etc.) | GRATUIT (Hors du coût du fournisseur d'accès Internet) |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Griffon SMS) | 1,00 € par mois permettant de recevoir 5 alertes par semaine Soit pour information 12,00 € par an |
| Tenue de compte | 0,90 € par mois Soit pour information 10,80 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) (Carte Visa) | 35,00 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé) (Carte Visa) | 39,00 € par an |
| Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique) (Carte Sérénité) | 26,00 € par an |
| Retrait d'espèces (Cas de re- trait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement inter- nationale) (Carte Visa) | GRATUIT |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Griffon Protection) | 20,00 € par an |
| Virement | En agence 3,00 € par virement |
| (cas d'un virement SEPA ··· occasionnel) | Par l'internet 0,50 € par virement |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | GRATUIT |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) | GRATUIT |

6,00 € par opération

avec un plafond

de 80,00 € par mois (pour les particuliers)

Commission d'intervention

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

| Ouverture de compte | GRATUIT |
|--|---------|
| Clôture de compte | GRATUIT |
| Mobilité bancaire : Prise en charge par l'établissement et automatisa- tion des demandes de changement de domicilia- tion des opérations récurrentes. | GRATUIT |
| Droit au compte : services bancaires de base | GRATUIT |
| Transfert de votre compte dans une autre agence de la CCMT | GRATUIT |

RELEVÉS DE COMPTE

| Mensuel | GRATUIT |
|-------------------------------|---------|
| Edition de relevé au guichet | 2,50€ |
| Récapitulatif annuel de frais | GRATUIT |

TENUE DE COMPTE

| Tenue de compte | 0,90 €/mois |
|--|-------------------------------------|
| Frais pour compte sans mouvement tous les 6 mois, dans la limite | 7,00 € du solde créditeur |
| Frais de gestion de dossier de successio | n 50,00 € |
| Frais de liquidation de succession (si transfert hors CCMT) | 100,00€ |

SERVICES EN AGENCE

| Délivrance d'un RIB ou IBAN | GRATUIT |
|--|---------|
| Frais de recherche de documents | 5,50€ |
| + par photocopie fournie | 0,90€ |
| Délivrance d'attestation | 8,50€ |
| Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque | GRATUIT |
| Versement d'espèces | GRATUIT |
| Changement d'adresse une fois par an | GRATUIT |
| Dénonciation de compte joint | 25,00€ |

BANQUE À DISTANCE

| Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) | GRATUIT* |
|--|----------|
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte CCMT | GRATUIT |

| Frais de mise en place d'un virement permanent vers un compte CCMT | GRATUIT |
|---|---|
| Frais par virement permanent vers un compte CCMT Frais de mise en place d'un virement permanent ou | GRATUIT |
| occasionnel externe (Enregistrement de l'IBAN) | GRATUIT |
| Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) externe | 0,50€ |
| Frais par virement permanent exte | erne 0,10 € à chaque exécution |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Griffon SMS) | 1,00 €/mois permettant de recevoir 5 alertes par semaine Soit pour information 12,00 €/an |
| Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Sauf n°SVA (tarification majorée) | GRATUIT* 0,06 € / appel |

*Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

| Cotisation carte: | |
|--|------------------------|
| Fourniture d'une carte de débit | |
| (Carte de paiement internationale à de | <u>ébit immédiat):</u> |
| Carte Visa | 35,00 €/an |
| Seconde Carte Visa au même porteur | |
| fonctionnant sur le même compte | 23,00 €/an |
| Carte Visa Premier (Seconde carte aux mêmes tarifs) | 105,00 €/an |
| Fourniture d'une carte de débit | |
| Carte de paiement internationale à de | <u>ébit différé):</u> |
| Carte Visa | 39,00 €/an |
| Seconde Carte Visa au même porteur | |
| fonctionnant sur le même compte | 26,00 €/an |
| Carte Visa Premier (Seconde carte aux mêmes tarifs) | 132,00 €/an |
| Fourniture d'une carte de débit | |
| Carte de paiement à autorisation syst | <u>:ématique)</u> |
| Carte Sérénité | 26,00 €/an |
| Droit d'entrée carte Premier | 43,00€ |
| Délivrance de carte en agence | GRATUIT |
| Frais d'envoi de carte (Chronopost) | 12,00€ |
| Refabrication d'une carte | 10,00€ |
| | |

| Réédition du code secret | |
|--|--|
| neculion du code seciet | 5,00€ |
| Adaptation plafond de carte | 8,50€ |
| Retrait d'espèces au distributeur autom tique de billets (cas d'un retrait à un distr buteur automatique de la banque) | |
| Retrait d'espèces (cas de retrait en eu dans la zone euro à un distributeur auto matique d'un autre établissement ave une carte de paiement international | o- ec e) |
| (Carte Visa) | GRATUIT |
| Retrait d'espèces (cas de retrait hors zor euro à un distributeur automatique d'u autre établissement avec une carte d | ın |
| paiement internationale) (Carte Visa) | 1,95% |
| + par opération | 4,00€ |
| Paiement par carte (la carte est émise par la banque), dans la zone euro | GRATUIT |
| Paiement par carte (la carte est émise par la banque), hors zone euro | ar 1,95% |
| + par opération | 1,95% 0,20€ |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte à | |
| demande du titulaire (perte ou vol) | GRATUIT |
| Commission de récupération de carte | |
| Suite capture dans un DAB | 70,00€ |
| Suite capture chez un commerçant | 170,00€ |
| Service sécurisé Internet : 3D Secure | GRATUIT |
| | UIMIUII |
| | |
| VIREMENTS | diaron |
| VIREMENTS Réception d'un virement | GRATUIT |
| | GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT : | GRATUIT occasionnel): GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT : Vers un autre établissement de la zon | GRATUIT occasionnel): GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zoneuro: | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zoneuro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zoneuro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement nt GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement nt GRATUIT GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement nt GRATUIT GRATUIT GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement nt GRATUIT GRATUIT GRATUIT |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT 0,75 € à chaque exécution |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent Permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT 0,75 € à chaque exécution |
| Réception d'un virement Virement (cas d'un virement SEPA Vers un compte CCMT: Vers un autre établissement de la zone euro: Émission d'un virement SEPA (cas SEPA permanent): Vers un compte CCMT: Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Vers un autre établissement de la zone Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent Emission d'un virement non SEPA: | GRATUIT occasionnel): GRATUIT ne 3,00 € d'un virement GRATUIT GRATUIT GRATUIT GRATUIT 0,75 € à chaque exécution |

PRÉLÈVEMENTS / TIP

| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) | GRATUIT |
|--|--------------------|
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) | |
| Reçu Émis (pour les associations) | GRATUIT GRATUIT |
| + A l'exécution de chaque prélèvement émis | 0,20€ |
| Frais d'opposition sur avis de prélèvement (une échéance) | GRATUIT |
| Frais de révocation d'un mandat de prélèvement (reçu) | 11,00€ |
| Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) | GRATUIT |

CHÈOUES

| CHEQUES | |
|---|---------|
| Remise de chèque(s) | GRATUIT |
| Paiement d'un chèque | GRATUIT |
| Renouvellement automatique de | |
| chéquier | GRATUIT |
| Délivrance de chéquier en agence | GRATUIT |
| Frais d'envoi de chéquier (Chronopost) | 12,00€ |
| Frais d'émission d'un chèque de | |
| banque (en euros) | 11,00€ |
| Frais d'opposition chèque par l'émetteur | 10,00€ |
| Frais d'opposition chéquier par l'émetteur | 20,00€ |

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

CONVENTION DE COMPTE - FORFAIT SÉCURITÉ

Cotisation à une offre groupée de services

3,00 €/mois

Offre spécifique réservée aux personnes identifiées comme fragiles financièrement.

Détail des prestations :

- Ouverture de compte
- Tenue de compte
- Clôture de compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)(Carte Sérénité)
- Versement d'espèces (dans l'agence teneur du compte)
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (dans l'agence teneur du compte)
- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

externe 3 par mois

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) externe
 Prélèvement (SEPA)

- Emission d'un chèque de banque 2 par mois

 Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Griffon SMS)
- Délivrance d'un RIB ou IBAN
- Commission d'intervention 4,00 €
 par écriture dans la limite de 20,00 €/mois
- Changement d'adresse une fois par an

Le plafonnement spécifique des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de 200,00 €/an du compte.
 20,00 €/mois dans la limite de 200,00 €/an

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION*

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

6,00€

par écriture dans la limite de 80,00 €/mois (pour les particuliers)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie-attribution (ou saisie conservatoire de créances)

Frais par saisie administrative
à tiers détenteur

Frais d'ouverture précontentieux

Report échéance de crédit

40,00 €

10 % du montant dû, plafonné à 40,00 €

30,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT*

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 6,00 € (absence d'autorisation de découvert, ou dépassement du montant de l'autorisation ou de la durée de 30 jours)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 6,00 (

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (paiement d'un chèque) :

| Pour un chèque inférieur ou égal à 50€ | 30,00€ | |
|---|---|--|
| Pour un chèque supérieur à 50 € | 45,00€ | |
| Forfait de frais par chèque rejeté pour | 10.00 € | |
| autre(s) motif(s) | 10,00€ | |
| Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (remise de chèque) | 5,00€ | |
| Frais pour paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire | 8,00€ | |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (utilisation abusive) | 15,00€ | |
| Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | GRATUIT | |
| Frais suite à notification signalée par la | • | |
| Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 15,00€ | |
| | | |
| Certificat de non paiement | 15,00€ | |
| Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement reçu) | 15,00 € dans la limite du montant du prélèvement | |
| Frais de rejet de prélèvement pour défa | ut | |
| de provision (prélèvement émis, pour les associations) 10,00 € | | |
| Frais par virement occasionnel incomple | et GRATUIT | |
| Frais de non-exécution de virement | | |
| occasionnel pour défaut de précision | GRATUIT | |
| Frais de non-exécution de virement | | |

* Les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25 € par mois pour les clients éligibles au forfait sécurité (cf < rubrique « Offres groupées de services ».)

permanent pour défaut de provision

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

Facilité de caisse

(autorisation temporaire de découvert)

Intérêts débiteurs (pour les particuliers)

TBB + 10,50 % soit 14,50 %

Intérêts débiteurs (pour les associations)

TBB + 2,50 % soit 6,50 %

Découvert

Etude dossier crédit dépannage protégé
(autorisation de découvert) 13,00 € / an
Intérêts débiteurs, dans l'autorisation TBB + 7,50%

du découvert (pour les particuliers) soit 11,50 %

Intérêts débiteurs, hors découvert TBB + 10,50%

autorisé (pour les particuliers) soit 14,50 %

Intérêts débiteurs, hors découvert TBB + 9,05%

autorisé (pour les associations) soit 13,05 %

Le TAEG⁽¹⁾ dépend des conditions d'utilisation du découvert. Exemple au 01/09/2020 : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 11,50%, le TAEG ressort à 12,18 %. Dans les mêmes conditions, pour un taux débiteur de 14,50 %, le TAEG ressort à 15,51 %.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

TAUX: Nous consulter

| Prêts à la consommation / prêts personnels |
|--|
| (hors rachat de crédit(s)): |

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

| - Souscription auprès d'une agence : | GRATUIT |
|--------------------------------------|----------------|

- Souscription en ligne :

- Souscription via IOBSP⁽²⁾:

Rachat ou regroupement de crédits

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté:

- Souscription auprès d'une agence : 3 %

- Souscription en ligne :

Souscription via IOBSP⁽²⁾:

Crédits affectés:

Frais de dossier :

- Souscription auprès d'une agence : GRATUIT

- Souscription en ligne :

- Souscription via IOBSP(2):

Griffon Patrimoine Consommation (in fine) avec garantie non hypothécaire:

Frais de dossier proportionnels au montant emprunté :

- Souscription auprès d'une agence : 2 %

- Souscription en ligne : 2 %

- Souscription via IOBSP⁽²⁾:

Assurance emprunteur facultative:

Par an, sur le capital emprunté :

- Prêts amortissables : **de 0,67 % à 6,33 %** (3)

de 0,45 % à 1,3 % ⁽³⁾ - Prêts in fine :

Crédit renouvelable (CPCM) **TBB** + 6,60 % soit 10,60 %

Le TAEG⁽¹⁾ dépend des conditions d'utilisation du crédit. Exemple au 01/09/2020 : pour une utilisation du CPCM de 1250 € pendant une durée de 36 mois au taux débiteur de 10,60 %, le TAEG

ressort à 11,13 %.

TAUX DE BASE BANCAIRE (TBB): 4 %

Autres prestations:

Réédition d'un tableau

d'amortissement:

- Demande de décompte : GRATUIT

(1) Taux annuel effectif global indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours, dans la limite du taux de l'usure calculé et publié par la Banque de France. Pour information, au 1er juillet 2020:

- Prêt d'un montant < ou = à 3000 € : 21,16 %
- Prêt d'un montant > à 3000 € et ≤ 6000 € : 10,52 %
- Prêt d'un montant > 6000 € : 5,55 %

| - Information annuelle de l'emprunteur : | GRATUIT |
|---|-------------------------------------|
| - Information annuelle de la caution : | GRATUIT |
| - Modification de la date de prélèvement : | GRATUIT |
| - Modification du compte de prélèvement : | GRATUIT |
| - Attestation de prêt soldé | GRATUIT |
| Garantie | |
| - Nantissement de compte, d'assurance-vie | e. |
| de compte-titre, cession de créances | -, |
| (notamment de marchés publics) | GRATUIT |
| - Mainlevée de garantie | GRATUIT |
| sauf application of | d'un tarif légal |
| CRÉDITS IMMOBILIERS | |
| Taux: Nous consulter | |
| Griffon Patrimoine Immobilier (in f | • • • • • • • • • • • • • • • • • • |
| Frais de dossier proportionnels au montant e | emprunté : |
| - Souscription auprès d'une agence : | 1,5 % |
| - Souscription en ligne : | 1,5 % |
| - Souscription via IOBSP ⁽²⁾ : | 0,85 % |
| Griffon Patrimoine Relais (in fine | <u>:</u>) : |
| Frais de dossier proportionnels au montant e | emprunté : |
| - Souscription auprès d'une agence : | 1,5 % |
| - Souscription en ligne : | 1,5 % |
| - Souscription via IOBSP ⁽²⁾ : | 0,85 % |
| Griffon Patrimoine Consommation (in f | ine) avec |
| garantie hypothécaire : | |
| Frais de dossier proportionnels au montant e | |
| - Souscription auprès d'une agence : | 2 % |
| - Souscription en ligne : | 2 % |
| - Souscription via IOBSP ⁽²⁾ : | 1 % |
| Griffon Consommation (amortissa | ble) |
| avec garantie hypothécaire : | |
| Frais de dossier proportionnels au montant e | |
| - Souscription auprès d'une agence : | |
| - Souscription en ligne : | |
| - Souscription via IOBSP ⁽²⁾ : | 1 % |
| Assurance emprunteur facultati | ve |
| (prêts in fine uniquement): | |
| Par an, sur le capital emprunté : de 0,45% | à 1,3% ⁽³⁾ |
| Autres prestations : | |
| - Réédition d'un tableau d'amortissement | |
| - Demande de décompte : | GRATUIT |
| - Information annuelle de l'emprunteur : | GRATUIT |
| (2) Intermédiaire en opérations de banque et en service. (3) Taux soumis à surprime éventuelle selon le profil de | s de paiement. |

(4) Prestation soumise à un tarif légal dépendant du montant des sommes garanties.
(5) Produit d'épargne réglementé, taux nominal annuel net et plafond susceptibles de variation à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.

Information annuelle de la caution : GRATUIT
 Modification de la date de prélèvement : GRATUIT
 Modification du compte de prélèvement : GRATUIT
 Attestation de prêt soldé GRATUIT

Garanties

- Nantissement de compte, d'assurance-vie, de compte-titre, cession de créances

(notamment de marchés publics) GRATUIT

- Constitution d'hypothèque⁽⁴⁾ Nous consulter

- Mainlevée de garantie GRATUIT sauf application d'un tarif légal

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

| Livret Jeune Livret A ⁽⁵⁾ | 1,25 % 0,50 % |
|---|------------------|
| | |
| Durable et Solidaire ⁽⁵⁾ | 0,50 % |
| Livret d'Epargne Populaire (5) | 1,00 % |
| Compte sur livret (Livret B) | 0,40 % |

PLACEMENTS FINANCIERS

Bons de caisse et comptes à terme de 1 mois

Plan d'épargne populaire Livret A + 1,5 %

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Griffon Protection)* 20,00 € / an

Cotisation à une offre d'assurance sur compte (Griffon Protection)^{(6)*} 11,50 € / an

Cotisation à une offre d'assurance sur compte (Griffon Sécurité) (7)*

18 - 35 ans 8,00 €/an 36 - 50 ans 14,00 € /an 51 - 59 ans 30,00 € /an

51 - 59 ans 30,00 € /an 60 - 69 ans 56,00 €/an

*réservé aux particuliers personnes physiques.

⁽⁶⁾ Assurance décès accidentel, facultative. Nous consulter pour plus d'informations.

⁽⁷⁾ Assurance décès, obligatoire en cas d'octroi d'un découvert autorisé. Nous consulter pour plus d'informations.

<u>RÉSOUDRE UN LITIGE</u>

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon accorde la plus grande importance à la qualité de ses services. Toutefois, en cas de désaccord, plusieurs recours sont proposés au client.

1. A la Caisse de Crédit Municipal de Toulon

En premier lieu, les réclamations sont à formuler par écrit auprès de votre agence, ou auprès du service commercial, Place Besagne, Bâtiment A, 83000 TOULON.

En second lieu, si une réponse satisfaisante ne peut être apportée par l'agence ou le service commercial, le client ou le service concerné peut transmettre la réclamation au responsable de la relation clientèle de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, à l'attention de :

Monsieur le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon

- par courrier :
 Place Besagne Bât A 83000 TOULON
- par courriel : service.relation.clientele@credit-municipal-toulon.fr
 - par téléphone :

04 94 18 96 00 Service gratuit + prix appel

Un accusé de réception de la réclamation sera adressé au client, dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, et une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception de la réclamation.

2. La Médiation

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'oppose à un professionnel. A ce titre, la Caisse de Crédit Municipal de Toulon est adhérente au service de médiation auprès du Comité de supervision de la médiation professionnelle.

Si le **différend persiste**, et qu'aucune solution

n'a été trouvée auprès de l'agence ou du service relation clientèle, le client peut saisir par écrit, le Médiateur de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon :

- par courrier:

Société de la Médiation Professionnelle Médiateur de la Consommation 24 rue Albert de Mun - 33000 BORDEAUX

- sur le site internet :

www.mediateur-consommation-smp.fr

Pour être recevable, le dossier du client doit notamment contenir les informations suivantes : les coordonnées du client, le nom complet de l'établissement de crédit, un exposé des faits et les copies des documents relatifs au litige (courrier, contrats, relevés bancaires...)

Le médiateur ne traitera pas les litiges relatifs à la politique générale de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon (liberté de tarification, liberté de contracter ou de rompre une relation contractuelle...)

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisie.

La médiation des litiges de consommation est soumise à l'obligation de confidentialité prévue par l'article 21-3 de la loi n°95-125 du 8 février 1995.

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 9 www.acpr.banque-france.fr

Autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation 59, Bd Vincent Auriol 75013 PARIS CEDEX 113

GLOSSAIRE

Définitions et dénominations des conditions générales et tarifaires applicables aux opérations relatives à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement (article D.312-1-1 du Code monétaire et financier modifié par le Décret n°2018-1175 du 18 décembre 2018).

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS: le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.): ensemble de services rendus par la banque ou l'établissement disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire.

<u>Commission d'intervention</u>: somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...).

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

<u>Cotisation à une offre groupée de services</u>: le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation d'une offre groupée de services.

<u>Cotisation carte</u>: le compte est débité du montant de la cotisation de la carte.

<u>Emission d'un chèque de banque</u>: le compte est débité du montant d'un chèque émis à la demande du client par l'établissement.

Emission d'un virement non SEPA: le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé en devises ou en euros hors zone SEPA (espace unique de paiements en euros).

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent): le compte est débité du montant d'un virement SEPA permanent libellé en euros au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision: le compte est débité des frais forfaitaires perçus par l'établissement pour un rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé): l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

<u>Frais d'émission d'un chèque de banque</u>: le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour l'émission d'un chèque de banque.

<u>Frais d'envoi de chéquier</u>: le compte est débité des frais d'envoi d'un ou plusieurs chéquiers.

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque : le compte est débité des frais perçus par l'établissement lorsque celui-ci bloque une carte et s'oppose à toute transaction en cas d'utilisation abusive de cette carte par le titulaire.

<u>Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur</u>: le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour opposition sur un ou plusieurs chèques.

Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur : le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour opposition sur un ou plusieurs chéquiers.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.): le compte est débité des frais perçus par l'établissement à chaque utilisation des services de banque à distance.

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé: le compte est débité des frais perçus par l'établissement lorsqu'il informe le client, par lettre, que le solde du compte est débiteur (négatif) sans autorisation ou a dépassé le montant ou la durée du découvert autorisé.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision: le compte est débité des frais perçus par l'établissement quand il informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

Frais de mise en place d'un virement permanent : le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un virement permanent.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision: le compte est débité des frais perçus par l'établissement quand l'ordre de virement permanent n'a pas pu être exécuté en raison d'un solde disponible insuffisant.

Frais de recherche de documents: le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : le compte est débité des frais perçus par l'établissement quand le solde disponible du compte est insuffisant pour régler le montant du prélèvement présenté au paiement par le créancier et que l'opération est rejetée.

<u>Frais par saisie administrative à tiers détenteur</u>: le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure diligentée par un comptable public pour l'obtention d'une somme qui lui est due.

<u>Frais par saisie-attribution</u>: le compte est débité des frais bancaires liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due.

Frais par virement occasionnel incomplet: le compte est débité des frais perçus par l'établissement lors de l'émission d'un virement pour lequel les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont absentes ou incorrectes.

Frais par virement permanent : le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour l'émission d'un virement permanent.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : le compte est débité des frais perçus par l'établissement qui déclare à la Banque de France une décision de retrait de carte bancaire dont son client fait l'objet.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques : le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour mettre en œuvre l'interdiction pour le client d'émettre des chèques signalée par la Banque de France.

<u>Intérêts débiteurs</u>: le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur du compte pendant un ou plusieurs jours.

<u>Paiement d'un chèque</u>: le compte est débité du montant d'un chèque émis et que le bénéficiaire a présenté au paiement.

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) : le compte est débité du montant d'un titre interbancaire de paiement (TIP) présenté au paiement par le créancier.

Paiement par carte (la carte est émise par la banque) : le compte est débité, de façon immédiate ou différée, du montant d'un paiement par carte.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA): le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA): le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Réception d'un virement : le compte est crédité du montant d'un virement.

Remise de chèque (s): le compte est crédité du dépôt pour encaissement d'un ou de plusieurs chèque(s).

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale): le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque): le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque :

le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces, effectué sans émission de chèque, dont le décaissement est réalisé au guichet de l'agence.

<u>Tenue de compte</u> : l'établissement tient le compte du client.

Versement d'espèces : le compte est crédité du montant d'un versement d'espèces.

<u>Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)</u>: l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

A CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

Un réseau d'agences à votre service (SIRET 268 300 803 00197 - ORIAS 09 052 112 www.credit-municipal-toulon.fr)

TOULON (Siège social)

Pl. Besagne - Bât A - 83000 TOULON commercial@credit-municipal-toulon.fr

04 94 18 96 00 Service gratuit + prix appel

TOULON

8, pl. Louis Blanc - 83000 TOULON mayol@credit-municipal-toulon.fr

04 94 03 57 03

LA GARDE

ZAC Grand Var - av. Condorcet - 83130 LA GARDE grandvar@credit-municipal-toulon.fr

04 94 21 50 77 Service gratuit + prix appel

OLLIOULES

1242, av. Jean Monnet - 83160 OLLIOULES ollioules@credit-municipal-toulon.fr

04 94 06 06 55 Service gratuit + prix appel

PUGET-SUR-ARGENS

Espace Vernèdes n°6 - Chemin des Vernèdes 83480 PUGET SUR ARGENS puget@credit-municipal-toulon.fr

04 94 45 66 88

MARSEILLE

7, av. André Roussin - Immeuble Ponant littoral C 13016 MARSEILLE

marseille@credit-municipal-toulon.fr

04 91 09 82 72 Service gratuit + prix appel

NICE

2, bd. Dubouchage - Palais Cauvin - 06000 NICE

04 93 80 30 15

AJACCIO

7, bd du Roi Jérôme - 20179 AJACCIO ajaccio@credit-municipal-toulon.fr

04 95 21 51 64

BASTIA

12, bd Paoli - 20200 BASTIA bastia@credit-municipal-toulon.fr

04 95 31 38 54 Service gratuit + prix appel

Pour faire opposition (blocage) en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement

- carte bancaire

0 892 705 705 Service 0,35 € / min + prix appel

- chéquier

0 892 683 208 Service 0,35 € / min + prix appel



Crédit Municipal de Toulon GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821